

# Quand l'histoire de l'éducation physique et sportive croise celle de Jeunesse et Sports

Quelques réflexions  
pour débattre

**Jacques Rouyer**

Président du Centre EPS et Société

**L**a création d'un comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports et le démarrage d'un travail pluraliste alimentant la rédaction d'une revue ne peuvent que réjouir ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'éducation physique et sportive – l'EPS.

Dans un premier temps, j'ai exprimé devant le comité le souhait que l'histoire produite permette de bien exposer les politiques conduites dans les trois principaux domaines suivants : l'EPS à l'école, le sport, la jeunesse.

Ayant été un acteur engagé de 1958 à 1981, pour l'EPS en particulier, je suis, par exemple, très intéressé par la mise au point de la meilleure périodisation politique possible de cette « histoire » 1958-1981 du point de vue de l'EPS, tout en étant cependant attentif aux interférences avec les deux autres

domaines qui n'ont pas forcément les mêmes logiques, sans parler des logiques interministérielles et gouvernementales.

Dans un second temps – et les premières et riches discussions qui ont eu lieu au sein du comité sur les « origines » du ministère de la Jeunesse et des Sports y sont pour quelque chose –, il me semble très utile de revenir sur l'« émergence » méritoire de l'entité « Jeunesse et Sport », et notamment sur ses rapports compliqués avec l'Éducation nationale : cela permet en effet de dépasser une vision rétrospective datée, caractérisée par une forte tendance, chez les tenants de l'EPS, à diaboliser la « structure Jeunesse et Sports » en soi, à cause des politiques suivies dans les années 1970 !

Ainsi, je ferai deux séries de réflexions : la première autour des ruptures significatives



pour l'EPS entre 1958 et 1981, la seconde sur la nécessité de porter un nouveau regard sur les origines de l'entité Jeunesse et Sports.

### Quelles ruptures significatives pour l'EPS entre 1958 et 1981 ?

S'il est vrai qu'il faudra attendre 1966 pour voir se créer un « ministère de la Jeunesse et des Sports », on peut quand même considérer que la création, en 1958, d'un « haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports » constitue une première rupture politique avec la direction générale de la Jeunesse et des Sports, certes tempérée par son rattachement à l'Éducation nationale. Ce premier pas politique sera suivi d'un second pas en 1963 avec la création d'un « secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports », puis d'un troisième avec un ministère en 1966.

En fait cette rupture en 1958 concerne surtout le secteur Jeunesse, au moins dans l'intention, ce qui a provoqué une très forte méfiance, et la dénonciation sans nuances d'un risque « d'embrigadement de la jeunesse ». Côté EPS, c'est d'abord la guerre d'Algérie qui mobilise les étudiants des ENSEP<sup>1</sup> et d'ailleurs. Quant au haut-commissaire Herzog, favorable à une éducation sportive de masse, c'est surtout la prudence avec les enseignants d'EPS et leur Inspection ainsi

que la modestie des moyens budgétaires qui caractérisent sa politique, avec toutefois une progression des recrutements et un effort significatif pour l'équipement sportif scolaire. Le changement de 1963 a peu de signification. Celui de 1966, avec pourtant un ministère plutôt préoccupé par la jeunesse, ne bouleversera pas non plus le cours de l'EPS.

Cependant la période va être celle d'une grande rupture pédagogique : on va passer des instructions officielles de 1959, éclectiques et très formelles (faire apprendre un « sport-co », c'était « faire jouer ses élèves » !), à celles de 1967, qui concrétisent la *rencontre historique entre éducation et culture sportive*. Là se trouve aussi la source du malentendu qui perdure aujourd'hui et que reprennent quelques historiens : ces derniers confondent en effet la conjoncture du moment, et la volonté élitiste sportive du gaullisme, avec un phénomène de civilisation de bien plus grande portée, lequel se prépare depuis 1936, rebondit en 1945 avec le plan Langevin-Wallon, Dumazedier, (« Peuple et Culture »), Maurice Baquet, et donne corps à l'utopie d'une éducation sportive humaniste, elle-même partie intégrante d'un projet social démocratique (Corbeil, stage de Sète, République des sports !). Autrement dit, pour l'EPS, le dépassement positif des influences

1. ENSEP : écoles nationales d'éducation physique et sportive.

militaires, médicales, ou scientifiques s'opère dans un contexte pro-sportif mais politiquement « suspect », ce en quoi il est très différent du contexte ayant entouré l'émergence de l'entité Jeunesse et Sports et qui contenait, lui, de fortes orientations culturelles et sociales.

Mais les contradictions ne vont faire que s'aggraver et, paradoxalement, à cause des problèmes posés par la grande révolte sociale et universitaire de 1968. Avec 1968, les besoins de la jeunesse en EPS sont reconnus et l'objectif des cinq heures dans le second degré est affirmé dans l'arrêté du 3 juillet 1969.

Au passage, question purement spéculative : l'intégration de l'EPS à l'Éducation nationale a-t-elle été « ratée » faute d'avoir été demandée par les syndicats concernés ? Pourtant, c'est la loi d'orientation Edgar Faure qui va intégrer ce qui deviendra les formations universitaires en STAPS<sup>2</sup>.

1969 : c'est une véritable rupture ! Que peut faire Joseph Comiti (secrétaire d'État rattaché au Premier ministre), coincé entre un budget de pénurie et des objectifs « irréalistes » (les cinq heures !). Un pur produit « Jeunesse et Sports » va être conçu : les *centres d'animation sportive*, les CAS ! Ils seront perçus par une majorité d'enseignants

comme une entreprise de déscolarisation de l'EPS et de dénaturation pédagogique. Mais il y aura débats, voire déchirements, car les thèmes de l'optionnel, de l'ouverture sur la vie, du modernisme vont séduire ceux qui veulent secouer les scléroses du passé. Les textes témoignent d'ailleurs d'une pensée « Jeunesse et Sports » très élaborée. Sans la résistance syndicale, un grand secteur d'animation sportive d'État aurait peut-être pu se développer dans notre pays.

À partir de 1973, Pierre Mazeaud, nouveau secrétaire d'État, va poursuivre cette politique pourtant très compromise, et il tentera de l'aggraver avec le fameux article 3 de sa loi, qui ouvrait la possibilité de déléguer aux clubs sportifs une partie de la formation des jeunes. Ces orientations échoueront.

C'est pourquoi, en 1978, Jean-Pierre Soisson, revenu au gouvernement en tant que ministre, va changer de politique : il lance un plan de relance de l'EPS scolaire, mais avec des moyens si radicaux qu'il réussit à dresser contre lui tous les enseignants d'EPS, la mise en cause du sport scolaire et du professorat ayant été les motifs des réactions les plus vives.

---

2. STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives.



Le ministère lui-même pâtira de cette malheureuse expérience. En effet, ce sont justement les exigences manifestées en 1978, 1979, 1980, par les enseignants qui vont être déterminantes pour le rattachement de l'EPS à l'Éducation nationale en 1981 et pour les importantes mesures qui seront prises à la faveur de l'alternance politique.

Tel est le rapide survol que l'on peut faire des principaux points de croisement entre l'histoire de l'EPS et l'histoire du MJS. Soulignons cependant que les choses ne s'arrêtent pas strictement en 1981. Il faudrait évoquer les variantes des politiques péri ou parascolaires touchant principalement le 1<sup>er</sup> degré : 1984, circulaire Calmat-Chevènement ; 1986, contrats bleus Bergelin ; 1989, circulaire Jospin-Bambuck... Il faudrait revenir aussi sur la politique des cadres de tous secteurs depuis 1958, avec les tentatives d'harmonisation esquissées en 1969, et avec les lois de 1975, 1984, 2001. Il faudrait suivre encore, comme thèmes transversaux, les dossiers équipements, sécurité, les dispositifs de promotion sportive, l'INSEP, etc.

### Un nouveau regard sur les origines

Le survol précédent oblige à un nouveau regard sur les « origines », car il permet de mieux faire la distinction entre ce qui a été, pour l'EPS, le fruit de choix politiques et ce qui a découlé de l'existence d'une entité « Jeunesse et Sports » elle-même. En bref, rien n'était fatal à aucun moment, et il est compréhensible que la rupture de 1981 ait pu être vécue comme la trahison de l'utopie conçue aux origines, laquelle était émancipatrice pour l'EPS elle-même. Et les désillusions « Jeunesse et Sports » post-81 n'ont rien arrangé.

C'est pourquoi il est intéressant d'apprendre comment s'est opéré avant 1936 le dégagement progressif des tutelles de l'Armée et de la Santé, aussi bien pour l'EPS que pour la Jeunesse et les Sports<sup>3</sup>. Par exemple, le passage positif, en 1926, d'un sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique du ministère de la Guerre à celui de l'Instruction publique ne va pas entraîner pour autant la modernisation du contenu de cette éducation physique, très influencée par des visions conservatrices de la société.

De même, il est intéressant de noter qu'en 1936, dans le premier gouvernement du Front

---

3. Pour les éléments se rapportant à cette période, voir ci-dessus l'article de N. Palluau, p. 11, ainsi que l'ensemble du dossier thématique.

populaire, il y a encore deux sous-secrétariats distincts : l'un pour l'Éducation physique, l'autre pour les Sports et les Loisirs avec Léo Lagrange, et tous deux sous la tutelle de la Santé. Il faut attendre juillet 1937 pour que soit créé un sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique, aux Sports et aux Loisirs rattaché à l'Éducation nationale avec Jean Zay. Un Conseil supérieur de l'Éducation physique et des Sports sera même installé fin 1937. Mais, ce regroupement, prometteur pour l'EPS, s'affaiblira avec la mise en place d'une Direction générale du ministère de l'Éducation nationale jusqu'en 1940.

Concluons en soulignant que la création, en 1937, du brevet sportif populaire (quelle idée riche et neuve !) ainsi que l'institution de la demi-journée de *plein air* (à l'origine des *cinq heures*) sont autant de jalons décisifs sur la longue marche qui commence pour la démocratisation d'une EPS qui soit, dans le vaste domaine des activités physiques et sportives, un moyen d'accès pour tous à une culture citoyenne. Ainsi, l'EPS d'aujourd'hui a une dette morale à l'égard des acteurs de ces moments-là, et le retour sur l'histoire nous réserve quand même quelques satisfactions !

